



Pension alimentaire enfant qui travaille.

Par **PP75**, le 13/11/2024 à 12:54

Bonjour,

Mon fils de 20 ans s'est mis à son compte depuis 2023, il n'arrive toujours pas à se générer un salaire convenable (le Smic), comme il vit chez sa mère cela ne lui pose pas de problème vu qu'il n'a aucune charge, moi de mon côté je continue à payer la pension alimentaire directement à sa mère.

Je suis conscient que je dois continuer à la payer tant que mon fils n'est pas autonome financièrement mais là je suis dans le flou car si dans 1, 2, 3 ans il est toujours dans la même situation cela veut dire que je suis amené à payer sa pension encore très longtemps...

mon objectif est de lui dire que si il n'y arrive pas et bien qu'il prenne un poste en entreprise qui sera forcément payer plus, mais comme je n'ai aucune communication avec sa mère , je ne sais pas comment faire dans le futur car a priori elle n'est pas gênée par la situation.

Comment dois-je procéder?

Merci pour votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le 13/11/2024 à 14:15

Bonjour et bienvenue

Dans un tel cas, le JAF peut trancher et décider d'une modification de la pension et de son versement directement à votre enfant.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Par **Me Ferrer**, le 20/11/2024 à 12:41

Bonjour

il faut surveiller l'évolution mais en tout état de cause le juge aux affaires familiales statue sur

la situation des parties au jour de l'audience

En fonction du lieu de vie de votre enfant, certains tribunaux ont plus de disponibilités de que d'autres.

Corinne FERRER

Avocat en droit de la famille

+ de renseignements